



BEOOPLE

est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Le groupe projet accessibilité mesure régulièrement le niveau d'accessibilité des formations et s'engage sur des actions concrètes d'amélioration.

Nos engagements auprès des publics :

- Nous avons engagé une démarche de progrès dès la conception de nos formations.
- Nous avons un référent handicap au sein de notre organisme avec une procédure de suivi des besoins et adaptations.
- Nous avons une page de notre site dédiée à l'accessibilité handicap.

Nos axes de progrès :

- Définir une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap.
- Assurer une veille pour assurer une amélioration continue en matière d'accueil et d'accompagnement.
- Organiser l'accessibilité aux informations sur notre site internet (inclusion numérique).

Des questions ?

Contactez notre référent handicap :

✉ handicap@beople.fr

📞 02 28 49 57 05

